

Partages d'expérience
Vie intime, affective et sexuelle en
EHPAD : Parlons-en !

EHPAD « Les Balcons du Pays d'Auge » du CH de Lisieux

- **POCHETAT Virginie (animatrice en EHPAD)**
- **BONNEAU Manon (neuropsychologue en EHPAD)**



Plan de la présentation

1. Définition de la VIAS
2. Comment est né l'intérêt pour la VIAS ?
3. Formation et sensibilisation
4. Intégration de la VIAS au niveau institutionnel
5. Perspectives
6. Conclusion

1. Définition de la VIAS

La vie intime, affective et sexuelle (VIAS), c'est :

La liberté, dans le respect des droits de chacun et dans le cadre de la loi, d'exprimer et de pouvoir réaliser ses désirs et besoins en lien avec l'intimité, l'affectivité et la sexualité, par des manifestations émotionnelles, physiques et sociales.

Chacun a son propre vécu et sa propre définition de la vie intime, affective et sexuelle, qu'il s'agisse de soi-même ou de sa relation avec les autres. L'intime peut être exprimé, partagé ou non avec un tiers. Quant à la sexualité, elle peut impliquer des pratiques génitales ou non, comme il peut y avoir vie intime et/ou vie affective sans vie sexuelle. De même, il peut y avoir des pratiques sexuelles sans lien affectif.

Définition de la Haute Autorité de Santé du 14 janvier 2025

2. Comment est né l'intérêt pour la VIAS ?

- Situations « choc » rapportées par les équipes soignantes
- **SEXUALITÉ = SUJET TABOU** pour les professionnels



Semaine Bleue 2022



2. Comment est né l'intérêt pour la VIAS ?

Suite à cette conférence : **peu de participation**

→ Nécessité de continuer

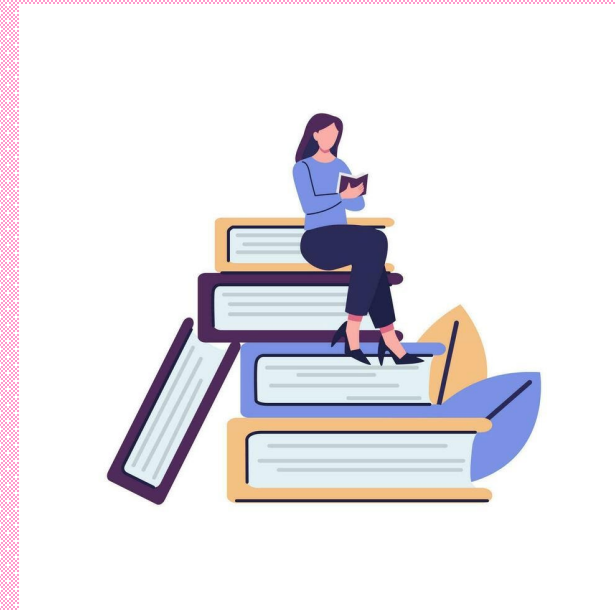
3. Formation et sensibilisation

- **Recherche de formation** mais inexistante en interne → recherche par nos propres moyens :

2022 : conférence



Depuis 2022 : documentation



3. Formation et sensibilisation

- **2023** : réalisation d'un **support de sensibilisation** à la VIAS



- **2024** : **sensibilisation des professionnels** de l'EHPAD
- **Septembre 2025** : **désignation de 2 référentes VIAS**



3. Formation et sensibilisation

- Journée du **1^{er} octobre 2025** ouverte aux résidents, professionnels et personnes extérieures

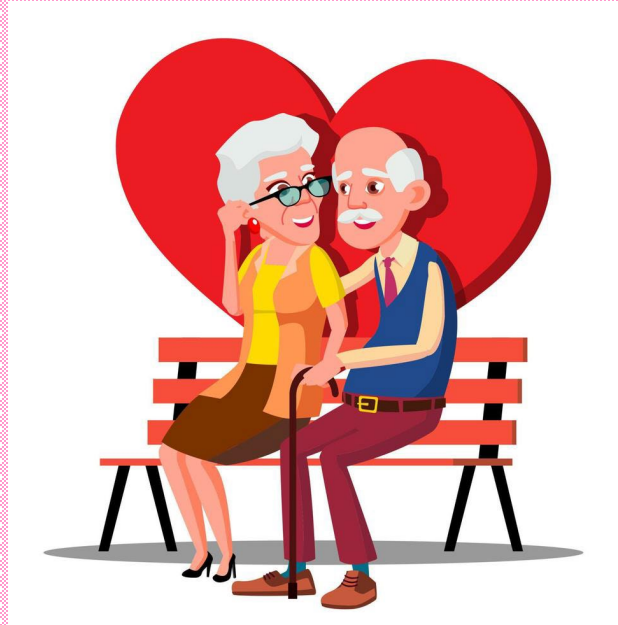
Participation le matin (stands et jeux)	Participation l'après-midi (table ronde)
22 résidents	2 résidents
48 professionnels du CH/EHPAD	19 professionnels du CH/EHPAD
5 personnes extérieures	10 personnes extérieures
Total : 75 participants	Total : 31 participants

J'aurais peur que les autres résidents le sachent si je faisais l'amour dans ma chambre.

Le lit est trop petit.

Moi ça ne me dérange pas de faire l'amour, je me sens libre.

Nos enfants qui viennent nous rendre visite ne frappent pas. Ne sachant pas quand ils viennent, nous n'entamons pas de rapprochements.



Je suis trop vieille pour avoir un amoureux.

On n'a pas de rapports parce que des aides-soignants, ne frappent pas à la porte ou frappent et entrent avant d'attendre une réponse.

J'ai frappé à la porte d'un résident pour des soins, celui-ci n'était pas en capacité de répondre (aphasie), je suis donc entrée. Le résident se masturbait donc je suis ressortie aussitôt de la chambre. Il fut gêné de me voir et à la suite fut agressif pour les autres soins de la journée.

Une résidente qui se masturbe régulièrement refuse que l'on ferme sa porte. Pour le respect de son intimité et des autres résidents, nous avons installé un paravent. Néanmoins, les résidents et les professionnels entendent toujours les gémissements de la résidente.



La difficulté pour nous, c'est de savoir s'il y a consentement lorsque les résidents ont des troubles cognitifs.

3. Formation et sensibilisation

- **Novembre 2025 :**



- **Décembre 2025 :**



4. Intégration de la VIAS au niveau institutionnel

- A l'issue de la journée du 1^{er} octobre 2025, formation d'**un groupe de travail pluridisciplinaire** :



Médecins

**Formateur
IFPS**

**Cadres de
santé**

Animatrice

IDEC

Neuropsychologue

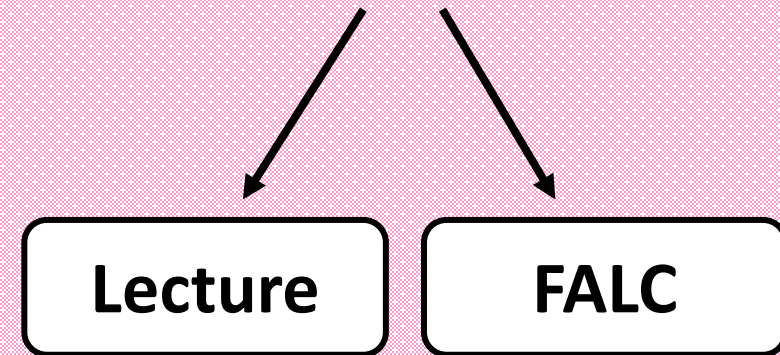
4. Intégration de la VIAS au niveau institutionnel

- Différentes actions ont été mises en place par le groupe de travail :

Outils institutionnels



Charte de la VIAS



4. Intégration de la VIAS au niveau institutionnel



EHPAD « Les balcons du Pays d'Auge »

CHARTRE DE LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE (VIAS) EN EHPAD

Cette chartre s'adresse aux résidents de l'EHPAD, à leurs familles ainsi qu'aux professionnels de l'EHPAD.

Ce document fait la liste des droits et des règles sur la VIAS des résidents en EHPAD.

La vie intime, affective et sexuelle (VIAS), c'est :

La liberté, dans le respect des droits de chacun et dans le cadre de la loi, d'exprimer et de pouvoir réaliser ses désirs et besoins en lien avec l'intimité, l'affectivité et la sexualité, par des manifestations émotionnelles, physiques et sociales.

Chacun a son propre vécu et sa propre définition de la vie intime, affective et sexuelle, qu'il s'agisse de soi-même ou de sa relation avec les autres. L'intime peut être exprimé, partagé ou non avec un tiers. Quant à la sexualité, elle peut impliquer des pratiques génitales ou non, comme il peut y avoir vie intime et/ou vie affective sans vie sexuelle. De même, il peut y avoir des pratiques sexuelles sans lien affectif.

Définition de la Haute Autorité de Santé du 14 janvier 2025

J'ai le droit d'avoir une vie intime, affective et sexuelle, quels que soient mon âge, mon état de santé, mon handicap ou mon orientation sexuelle et je suis la seule personne à pouvoir en décider.

J'ai le droit à la confidentialité concernant ma vie intime, affective et sexuelle. Cette confidentialité doit être respectée par le personnel de l'EHPAD qui n'a pas le droit d'en parler à d'autres personnes (résidents/famille) sans mon autorisation.

J'ai le droit d'être accompagné(e), écouté(e) et soutenu(e) par les professionnels de l'EHPAD dans le respect de ma dignité et de ma liberté. Je peux demander des conseils et poser des questions aux personnes qui travaillent à l'EHPAD (médecin, référent(e)s VIAS et professionnels à l'écoute).

Co-construction par les résidents et les référentes VIAS

J'ai le droit à un accompagnement bienveillant, individualisé et non jugeant de ma vie intime, affective et sexuelle par les professionnels de l'EHPAD.

J'ai le droit au respect de mon intimité, de ma pudeur et de ma vie privée : ma chambre, c'est chez moi ! Je suis la seule personne à avoir le droit d'entrer dans ma chambre librement. Les autres personnes peuvent y rentrer seulement si elles ont mon autorisation (les professionnels de l'EHPAD peuvent entrer sans autorisation seulement en cas d'urgence).

J'ai le droit d'avoir une vie intime, affective et sexuelle à tout moment du jour ou de la nuit, à condition que ce soit dans ma chambre ou dans celle d'un autre résident consentant.

J'ai le droit à des moments d'intimité, seul(e) ou avec la personne de mon choix dans ma chambre quand la porte est fermée.

J'ai le droit de vivre des relations affectives ou amoureuses librement, avec une ou plusieurs personnes, si elles sont consentantes. J'ai le droit d'exprimer mon consentement ou mon refus à tout moment. Je suis libre de changer d'avis et d'arrêter quand je veux.

J'ai le droit d'être protégé(e), contre toute forme de violence, de pression, d'abus ou de manipulation en dénonçant les faits dont je pourrais être victime aux professionnels de l'EHPAD.

Je n'ai pas le droit d'imposer une relation affective, intime ou sexuelle à une autre personne de l'établissement ou extérieure à l'établissement. Je ne peux pas utiliser la contrainte, la menace ou la pression affective ou psychologique.

Je n'ai pas le droit d'avoir un comportement portant atteinte à l'intimité, à la dignité, à l'intégrité, à la sécurité ou au consentement d'autrui.

Je n'ai pas le droit de faire des gestes déplacés devant les professionnels de l'EHPAD ni de toucher leurs parties intimes.

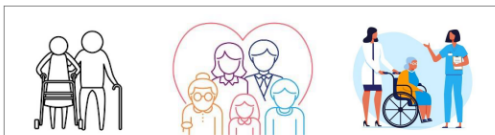
Je n'ai pas le droit d'avoir des comportements intimes ou sexuels dans les espaces communs.

Je n'ai pas le droit de transgresser le cadre légal ou le règlement de fonctionnement l'EHPAD.

Co-construction par les résidents et les référentes VIAS

4. Intégration de la VIAS au niveau institutionnel

CHARTRE DE LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE (VIAS) EN EHPAD



Cette chartre s'adresse aux résidents de l'EHPAD, à leurs familles ainsi qu'aux professionnels de l'EHPAD.



Ce document fait la liste des droits et des règles sur la VIAS des résidents en EHPAD.

La vie intime, affective et sexuelle (VIAS) est définie dans les Recommandations de bonnes pratiques du 14 janvier 2025 de la Haute Autorité de Santé.



J'AI LE DROIT



J'ai le droit d'avoir une vie intime, affective et sexuelle, quels que soient mon âge, mon état de santé, mon handicap ou mon orientation sexuelle et je suis la seule personne à pouvoir en décider.



J'ai le droit à la confidentialité concernant ma vie intime, affective et sexuelle. Cette confidentialité doit être respectée par le personnel de l'EHPAD.



J'ai le droit d'être accompagné(e), écouté(e) et soutenu(e) par les professionnels de l'EHPAD. Je peux demander des conseils et poser des questions aux personnes qui travaillent à l'EHPAD.



J'ai le droit à un accompagnement bienveillant, individualisé et non jugeant de ma vie intime, affective et sexuelle par les professionnels de l'EHPAD.



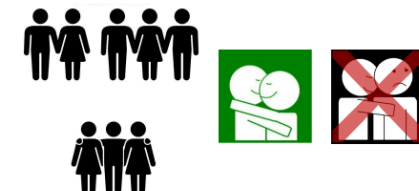
J'ai le droit au respect de mon intimité, de ma pudeur et de ma vie privée : ma chambre, c'est chez moi ! Je suis la seule personne à avoir le droit d'entrer dans ma chambre librement.



J'ai le droit d'avoir une vie intime, affective et sexuelle à tout moment du jour ou de la nuit, à condition que ce soit dans ma chambre ou dans celle d'un autre résident consentant.



J'ai le droit à des moments d'intimité, seul(e) ou avec la personne de mon choix dans ma chambre quand la porte est fermée.



J'ai le droit de vivre des relations affectives ou amoureuses librement, avec une ou plusieurs personnes, si elles sont consentantes. J'ai le droit d'exprimer mon consentement ou mon refus à tout moment.



J'ai le droit d'être protégé(e), contre toute forme de violence, de pression, d'abus ou de manipulation en dénonçant les faits dont je pourrais être victime aux professionnels de l'EHPAD.

4. Intégration de la VIAS au niveau institutionnel

JE N'AI PAS LE DROIT 



Je n'ai pas le droit d'imposer une relation affective, intime ou sexuelle à une autre personne de l'établissement ou extérieure à l'établissement. Je ne peux pas utiliser la contrainte, la menace ou la pression affective ou psychologique.



Je n'ai pas le droit d'avoir un comportement portant atteinte à l'intimité, à la dignité, à l'intégrité, à la sécurité ou au consentement d'autrui.



Je n'ai pas le droit de faire des gestes déplacés devant les professionnels de l'EHPAD ni de toucher leurs parties intimes.

Co-construction par les résidents et les référents VIAS



Je n'ai pas le droit d'avoir des comportements intimes ou sexuels dans les espaces communs.

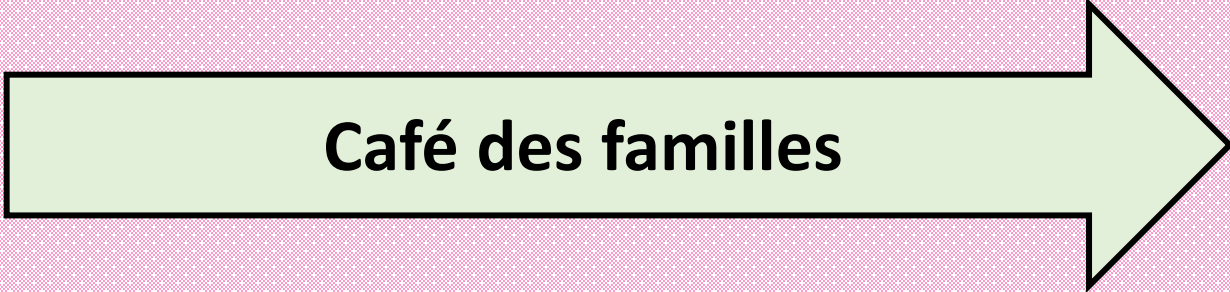




Je n'ai pas le droit de transgresser le cadre légal ou le règlement de fonctionnement l'EHPAD.

Co-construction par les résidents et les référents VIAS

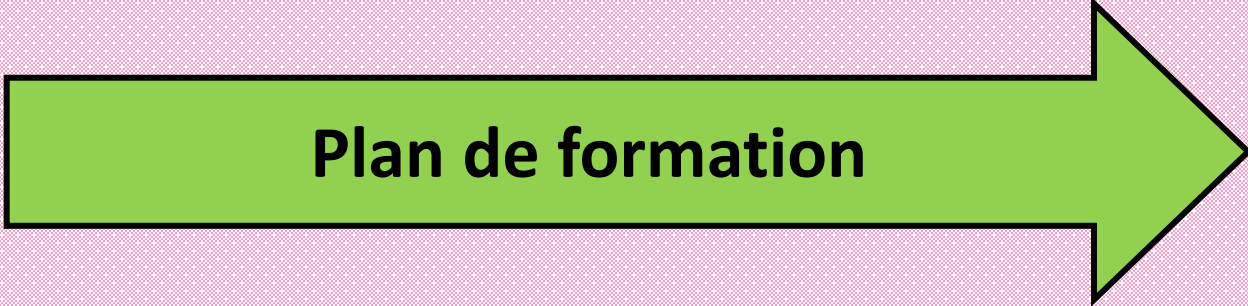
5. Perspectives



Café des familles



Développer le groupe de travail



Plan de formation

6. Conclusion



Persévérance face aux difficultés



Respect de la VIAS



Soutien



Résidents acteurs



Levée des tabous

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

